



ASSOCIATION FRANCAISE DU CHEVAL BARBE



FICHE D'INSCRIPTION

Changement de section Arabe-barbe en Barbe

Date : dimanche 25 MAI 2024

Parc du Cheval

01150 CHAZEY SUR AIN

Propriétaire

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

e-Mail : _____

Détenteur (si différent du propriétaire):

Nom et adresse _____

Date d'arrivée : Samedi 24 MAI 2025

Date de départ : _____

Il est obligatoire pour les candidats étalons d'arriver la veille du concours pour éviter tout retard qui pénaliserait le bon déroulement du concours.

Personnes présentant le ou les chevaux :

Nom et prénom _____

Signature : _____

Du seul fait de l'inscription d'un cheval, le propriétaire et ses aides éventuelles s'engagent à avoir une attitude correcte avant, pendant et après la manifestation et à respecter et accepter les décisions du JURY.

Mme / M: _____

Je m'engage à respecter et faire respecter le règlement du concours et certifie être titulaire d'une assurance Responsabilité Civile en cours de validité me couvrant, ainsi que le ou les animaux présentés avant, pendant et après le concours, au cas où il survienne quelque incident, accident ou dégât que ce soit pouvant engager ma responsabilité. Au cas où l'assurance d'un concurrent serait défaillante, la Responsabilité Civile des organisateurs ne pourra être engagée. Les chevaux et le matériel des concurrents restent sous leur garde et responsabilité pendant toute la durée de la manifestation.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de concours et l'accepter.

Date et signature :

ASSOCIATION FRANCAISE DU CHEVAL BARBE

Liste des chevaux

1^{er} Candidat	
Demande de changement de section	
Nom du cheval	Section Arabe-barbe
Numéro SIRE	Taux arabe _____%
Date et lieu de naissance	
Naisseur	
Si le candidat a déjà été présenté et ajourné, préciser la date et le lieu _____	

ASSOCIATION FRANCAISE DU CHEVAL BARBE

Frais d'inscription

Montant des inscriptions :

Demande de changement de section : 250 €

Frais de constitution de dossier : 120€ pour les non-adhérents ne souhaitant pas adhérer.
En sont exonérés les membres de l'AFCB (à jour de leur cotisation).

Quantité	Description	Prix unitaire	Prix Total
	Frais de constitution de dossier (uniquement pour les non-adhérents)	120,00	
	Demande de changement de section	250,00	
	Box(es) paillé(s) par jour	40,00	
		TOTAL	

VOUS SOUHAITEZ UNE FACTURE : Oui Non

Le chèque sera établi à l'ordre de l'AFCB et adressé avec cette fiche et la copie de la carte d'immatriculation

Marie RABATEL – La Fournerie – 1603 Route d'Arbignieu – 01300 BELLEY

Aucune inscription ne se fera sur place.

La date limite des inscriptions est fixée à **21 jours avant la manifestation, donc le 03/05/2025** (cachet de la poste faisant foi).

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en considération et les chevaux ne pourront être présentés aux épreuves.

Le document d'accompagnement du cheval (validé/certifié par l'IFCE) sera exigé sur place. Les chevaux doivent être pucés et à jour de vaccination (grippe), de plus les candidats étalon doivent être génotypés. Les chevaux ne satisfaisant pas à ces exigences ne seront pas examinés.

Règlement du concours

Quiconque peut présenter un cheval à un concours d'élevage, organisé par l'AFCB et non doté sur crédits publics, s'il n'est pas membre de l'Association Française du Cheval Barbe et à jour de ses cotisations, sous réserve de s'acquitter des frais de dossiers par engagement.

La participation à toute manifestation cautionnée par l'AFCB se déroule sous la responsabilité exclusive des propriétaires des chevaux. Par manifestation, il faut entendre toutes les opérations de transport, de présentation pour le jugement, et plus généralement de circulation des chevaux sur le terrain et toute la zone utilisée pour la manifestation.

L'Association ne pourra en aucun cas être reconnue responsable des dommages ou préjudices subis ou occasionnés par les chevaux. En effet, ceux-ci restent sous la responsabilité exclusive de leur propriétaire pour toute la durée de la manifestation. A ce titre, toute inscription est assortie d'une attestation sur l'honneur d'assurance, couvrant la responsabilité civile de chaque propriétaire.

Les documents d'identification, la carte d'immatriculation et vaccins des chevaux à inscrire aux concours devront être à jour. Dans le cas contraire, le propriétaire devra apporter la preuve du changement en cours.

L'AFCB se réserve le droit à tout moment, y compris sur le lieu de la manifestation, de vérifier le strict respect des conditions fixées (assurance, attestation de propriété, vaccins à jour), et en cas de manquements constatés, de prendre les mesures nécessaires à la sauvegarde des intérêts collectifs et de l'image publique de l'association.

Il est demandé à chaque propriétaire d'utiliser un équipement adéquat garantissant la sécurité de tous.

Les chevaux jugés dangereux par leur comportement seront exclus sans que le propriétaire ne puisse prétendre à un quelconque remboursement.

Droits d'inscription :

Les droits d'inscription, et frais de dossier le cas échéant, doivent avoir été réglés par chèque au nom de l'AFCB au minimum 21 jours avant la manifestation, joints aux dossiers complets et expédiés à la personne chargée des concours désigné par le Comité Directeur, son adresse figurant sur les fiches d'inscription.

Tous les candidats doivent :

- être toisés
- être présentés tous crins
- être présentés avec leurs documents d'identification, pucés, vaccinés et génotypés
- être présents sur place, la veille du début du concours
- présenter un ferrage ou un parage corrects
- se présenter avec un état corporel décent (minimum de 2/5 selon l'échelle d'état corporel).

La tenue du présentateur (pour la présentation en main):

- Elle doit être correcte.

Dossard

L'organisateur fournit des dossards. Ceux-ci doivent être portés de manière visible par tous les participants, y compris les cavaliers, pendant les présentations dans les carrières.

Conflits :

Lors des concours, il peut y avoir conflit d'intérêt, réel ou présumé, lorsque l'un des chevaux jugés :

- a été acheté ou vendu par le juge en tant que propriétaire ou agent,
- appartient en tout ou en partie à un juge ou à un membre de la famille du juge ou à un associé du juge,
- a été loué par le juge ou appartient à un élevage au sein duquel le juge travaille,
- a été régulièrement entraîné, examiné ou traité par le juge dans un cadre professionnel,
- fait l'objet d'une négociation de vente/achat ou location en cours, ou d'un plan d'achat prévisionnel auquel le juge participe.

Afin d'éviter les conflits d'intérêts, il est demandé:

- aux juges désignés pour un concours de s'abstenir de juger, en pleine connaissance de cause, des chevaux faisant l'objet d'un conflit d'intérêt réel ou présumé.
- aux engagés de faire état avant le début du concours des éventuels conflits d'intérêt réels ou présumés concernant l'un des juges faisant partie du jury du concours.
- à l'organisateur du concours d'assurer une rotation adéquate des juges quand cela est possible.

En cas de doute, la décision du Comité Directeur fera foi.

Au terme de l'examination, le cheval sera admis dans la section Barbe du Livre Généalogique ou ajourné.

Sur la piste, toute communication entre juges et engagés a lieu par l'intermédiaire du président du jury.

ASSOCIATION FRANCAISE DU CHEVAL BARBE

Autorisation de droit à l'image

Je soussigné(e)

Nom et prénom : _____

Demeurant : _____

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise l'Association Française du Cheval Barbe dont le siège est situé au 1603 Route d'Arbigneu – 01300 BELLEY à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques lors de l'évènement Concours Modèle et Allures et l'Approbation d'Etalons qui aura lieu le 25 mai 2025 au Parc du Cheval à Chazey sur Ain.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par l'association sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à _____, le _____.

Signature précédée de la mention « *Lu et approuvé* »